

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Fluggeräteelektroniker und/ Fluggeräteelektronikerin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Électronicien/Électronicienne aéronautique**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Installation et raccordement de conduites d'alimentation, de signal et de données
- Montage et installation de composants et d'appareils sur des systèmes électriques et mécaniques
- Installation et réglage de systèmes de capteurs, de modules de la technique de commande et de régulation, ainsi que d'organes de réglage électropneumatiques et hydrauliques
- Installation, contrôle et mise en service de systèmes de communication, de navigation, radar et de pilotage automatique
- Entretien de systèmes de commande et de systèmes de propulsion
- Réalisation d'appareillage d'essais, simulation d'environnements techniques, collecte de valeurs de mesure, contrôle et analyse de signaux aux interfaces
- Contrôle et test de composants pneumatiques, hydrauliques, électriques et électroniques, sur la totalité du système
- Analyse et élimination de pannes sur les systèmes, emploi de logiciels de test et de systèmes de diagnostic
- Documentation des flux de travaux, y compris des contrôles effectués
- Utilisation de systèmes de gestion de la qualité
- Travail avec des documents également en langue anglaise, et communication également en anglais
- Planification et pilotage de processus de production
-
- L'obtention du diplôme sanctionnant la formation certifie que les connaissances de base requises par les dispositions européennes en vigueur permettant de faire la demande auprès de l'office fédéral allemand de l'aviation d'une licence Part 66 de catégorie A ont été acquises

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes aéronautiques travaillent dans des entreprises des secteurs aéronautique et aérospatial, pour des compagnies aériennes, dans des entreprises de service ou pour l'armée nationale allemande. Par ailleurs, ils/elles peuvent également être employé(e)s dans des écoles de pilotage.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Gestionnaire de processus du secteur électrotechnique certifié(e) (Process manager electric/electronics) (h/f), Agent/Agente de maîtrise certifiée - Spécialisation Électrotechnique Technicien/Technicienne supérieur(e) (diplôme d'État)</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/Électronicienne aéronautique en date du 28.06.2013 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 2201) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.04.2013)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise: Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous: www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass www.europass-info.de</p>